



Changement de destination PLU

Par alexmuse

Bonjour

Question sur un PLU

Dans une zone bien définie, il existe des bâtiments utilisés par la destination "intérêt collectif". Un autre bâtiment est vide (ancien commerce), je souhaiterais en demander le changement de destination pour y implanter une activité "intérêt collectif". Peut on me refuser ce changement de destination, sans créer une inégalité ? Cordialement

Par Al Bundy

Bonjour,

Le règlement du PLU autorise cette destination ?

Par alexmuse

voici le libellé du PLU:

Dans le secteur UYb, les occupations et utilisations du sol admises sont celles destinées à l'industrie ou à la fonction d'entrepôt, liés à ces dernières, ou qu'elles soient nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif :

- ? les aires de stationnement ouvertes au public,
- ? les installations classées correspondant aux besoins de la dite activité
- ? les bâtiments annexes liés installations autorisées dans la zone,
- ? les dépôts de véhicules,
- ? les clôtures nécessaires aux constructions et installations désignées ci-dessus.

Par Al Bundy

Si le PLU autorise la destination d'intérêt collectif vous pouvez donc en créer.